



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Date : 25 mai 2020

Lieu : Cheyres

CONSEIL GENERAL

Présidence : Bise Sébastien

Présences: Balestra Raphaël, Berthoud Corinne, Brülhart Jonas, Castioni Patrick, Chanez Daniel, Chanez Magali, Chanez Yves, Darcey Christina, Gander Angélique, Grandgirard Janine, Heberling Sven, Maendly Jean-Luc, Märki Daniel, Marti Laure, Méan Thierry, Michel Céline, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Jeanne-Antide, Pillonel Philippe, Poretti Sébastien, Rey Stéphane, Sauterel Jean-Christophe, Sauteur Ludovic, Stauffacher Jörg et Wyss Gérard

Excusés : Bersier Louis, Morax Pierre, Rapo Philippe

Secrétaire : Laetitia Wenger

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Arnold Pascale, Cornioley Christian, Dietlin Pierre-Yves, Monney Fabien, Pochon Bernard, Prébandier Krisztina et Rosset Blanc Dominique

Le président souhaite la bienvenue à cette 14^{ème} séance du Conseil général de Cheyres-Châbles durant cette période de déconfinement progressif. Un dispositif d'hygiène a été apposé à l'entrée de la grande salle, ainsi qu'un sachet contenant masque et gants.

Après la décision du vendredi 13 mars dernier prise par le bureau du CG d'annuler la séance du 16 mars 2020, afin d'éviter toute pandémie de COVID-1, le président est ravi de pouvoir à nouveau siéger ce soir pour poursuivre le bon déroulement des affaires communales sous l'autorisation de la DIAF (Direction des Institutions, de l'Agriculture et de la Forêt), la conférence des Préfets et l'organe cantonale de conduite. La décision a été prise le 1^{er} mai dernier, avec des mesures pour garantir une salle suffisante de 4m²/personne ; une distance de 2 mètres entre les chaises, une solution hydroalcoolique. La presse est admise, mais le public n'est pour l'instant pas invité. Pour votre information, seules les autorités exécutives étaient autorisées à siéger pour poursuivre leurs activités durant la période de confinement.

Pour cette soirée, deux micros ont été disposés au centre de la salle, le président demande aux Conseillères et Conseillers de bien vouloir apposer un sachet plastique sur le micro lors des interventions et de le jeter dans la poubelle prévue à cet effet à la fin de leur intervention.

Le président tient encore à congédier le Conseil communal pour cette période de confinement qui se voulait peu évidente dans les différentes communications envers la population, le Conseil communal a su mettre les bonnes mesures en place et le président les remercie vivement.

Pour vos agendas, la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 29 juin à 20 heures à la grande salle de Cheyres, en remplacement de celle du 29 avril dernier. La séance d'information aura lieu le jeudi 18 juin à 20 heures à Châbles.

Concernant les différentes manifestations, aucune information ne lui a été transmise.

La partie officielle devant débuter, le président demande de mettre en veille les téléphones portables et rappelle à tous les intervenants de se lever avant de prendre la parole et de s'exprimer au micro.

Afin de faciliter le travail des scrutateurs, le président demande aux Conseillères et Conseillers généraux, lors des votes, de lever les mains et de les garder levées jusqu'à son signal.

Le président rappelle aux membres du Conseil général qu'ils ont été convoqués à la séance de ce jour par lettre personnelle du 7 mai 2020, par affichage au pilier public, par tout-ménage, par publication dans la Feuille Officielle et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ?

Cette convocation comporte le tractanda de la séance ainsi que les documents liés aux différents points, conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes (du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2011).

Le président demande s'il y a d'autres remarques à formuler sur le mode de convocation.

Les scrutateurs sont : MM. Balestra Raphaël, Pillonel Philippe et Poretti Sébastien.

Le président remercie la secrétaire du Conseil général, Mme Laetitia Wenger, de prendre le procès-verbal de cette séance et informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Il demande aux scrutateurs de bien vouloir procéder au contrôle des présences.

Présences : 27 Majorité : 14 Quorum atteint

Sont excusés : Bersier Louis, Morax Pierre, Rapo Philippe

Il rappelle que pour les votes et élections, les décisions sont prises à la majorité des votants, les bulletins nuls et les abstentions ne comptant pas.

Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée valablement constituée.

Le président relève que le Conseil communal est au complet.

Le président fait lecture du tractanda :

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 9 décembre 2019
2. Délégation de compétence pour les transactions immobilières : parcelles 2606-3608, 2606-4046 et 2606-2856
3. Remplacement du système de chauffage de la Grande salle à Cheyres, avec crédit y relatif
4. Remplacement du compacteur à la déchetterie de Cheyres et réparation du compacteur de Châbles, avec crédit y relatif
5. Acquisition d'un véhicule d'édilité multi usages avec ses accessoires, avec crédit y relatif
6. Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments
7. Election du (de la) président(e) du Conseil général
8. Election du (de la) vice-président(e) du Conseil général
9. Election d'un(e) membre du bureau du Conseil général
10. Informations du Conseil communal
 - 10.1. Etat des lieux sur le réseau d'eau potable (chlorothalonil et PIEP)
 - 10.2. Informations diverses
11. Informations du Conseil général
12. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ?

Le président demande maintenant de procéder au vote à main levée pour l'approbation du tractanda.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 27 voix.

Le président remercie les membres du Conseil général et déclare cette séance ouverte.

1. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 9 décembre 2019

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal du 9 décembre 2019 est approuvé par 27 voix.

Le président remercie Mme Laetitia Wenger, secrétaire, pour sa rédaction.

2. Délégation de compétence pour les transactions immobilières : parcelles 2606-3608, 2606-4046 et 2606-2856

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **Mme Krisztina Prébandier** pour la présentation de cet objet.

Il reste encore des points de la saga « chemin des Grèves » à faire valider officiellement par le Conseil général. Le premier point est la vente gré à gré de surfaces communales. Avec le déplacement du tracé, les parcelles 4046 et 2856 se sont libérées et ont été proposées pour les propriétaires voisins. Le prix a été fixé à l'époque à CHF 125.00 le m².

Le Conseil communal demande de valider cette vente de 200 m² pour le prix total de CHF 27'500.00.

Deuxième point : l'échange domaine privé domaine public. Les deux bouts de terrains appartiennent à la commune. Les places de parc débordent sur le domaine privé de 48 m² qui demande une modification du domaine privé en domaine public. Proposition de NPPR, pour une géométrie plus plaisante, rajouter le bout de terrain au domaine privé, comme les parcelles de la vente, le domaine privé sera prolongé jusqu'à la route.

Le Conseil communal demande d'accepter ce changement.

Le président remercie Mme Prébandier et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

«Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la délégation de compétence pour les transactions immobilières : parcelles 2606-3608, 2606-4046 et 2606-2856, sont priés de lever la main».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La délégation de compétence pour les transactions immobilières : parcelles 2606-3608, 2606-4046 et 2606-2856 est approuvée par 27 voix.

3. Remplacement du système de chauffage de la grande salle à Cheyres, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **Mme Dominique Rosset Blanc** pour la présentation de cet objet.

Je reviens vers vous avec le projet du remplacement du chauffage de la Grande salle.

Je ne vais pas vous le lire puisque vous l'avez sans doute parcouru.

Rappel important toutefois : ce dossier repose sur l'analyse que vous nous avez demandée de faire il y a une année, en constituant au préalable un groupe de travail ad hoc. Les résultats du bureau Tecnoservice, que le groupe de travail a mandaté, rejoint les conclusions que nous avait communiquées à l'époque le Bureau Planair : il n'y a aucun avantage à concevoir un chauffage centralisé pour nos bâtiments communaux cheyrois. Les travaux d'agrandissement des locaux à disposition pour accueillir un tel chauffage impliqueraient des coûts de génie civil disproportionnés.

Comme l'indique la fiche de projet que vous avez reçue, le recours aux pompes à chaleur n'a également pas pu être retenu.

Autre information qui me paraît importante: le tableau comparatif joint à notre fiche de projet résume, en chiffres brefs et sommaires, le contenu du rapport de Tecnoservice qui, lui, était plus détaillé. Ce tableau est intéressant dans la mesure où il permet de connaître l'échelle des coûts de chaque formule envisagée – centralisée ou individuelle, avec plaquettes, pellets ou pompe à chaleur.

Mais ce tableau n'est en aucun cas un devis ! J'en veux pour preuve que les coûts du système que nous vous soumettons ne correspondent pas à ceux du tableau. Heureusement pour nos finances ! Tecnoservice envisageait en effet des adaptations de locaux et du système de distribution de la chaleur qui ne sont pas envisagées dans notre projet pour lequel les locaux existants suffisent.

Dernière précision : la chaufferie mobile installée cet hiver a été désinstallée début mai.

Le Conseil communal vous demande l'octroi d'un crédit de CHF 155'000.- pour le remplacement du système de chauffage de la Grande salle de Cheyres par un système de chaudière à plaquettes forestières (copeaux).

Le président remercie Mme Rosset Blanc et passe la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière pour la lecture de leur rapport :

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 25 février 2020 pour étudier cette demande. Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit.

Sur demande du Conseil général le printemps dernier, un groupe de travail a été constitué afin d'examiner différentes variantes pour le remplacement du chauffage de la Grande salle à Cheyres. Sur la base des offres, c'est un système de chaudière à plaquettes forestières (copeaux) qui a été retenu.

En comparaison avec l'année dernière, une plus-value de CHF 14'000 est à signifier. D'une part, elle est due à un surcoût de l'achat-même pour CHF 4'000 et d'autre part à une révision des tableaux électriques du bâtiment pour CHF 10'000.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 155'000 (TTC), financé par les liquidités courantes.

Le président remercie M. Daniel Chanez et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour le remplacement du système de chauffage de la grande salle à Cheyres, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour le remplacement du système de chauffage de la grande salle à Cheyres est accepté par 27 voix.

4. Remplacement du compacteur à la déchetterie de Cheyres et réparation du compacteur de Châbles, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **Mme Pascale Arnold** pour la présentation de cet objet.

Je ne vais pas refaire le détail de la fiche transmise, je vous donne simplement un complément par rapport à cela. Pour résumer, le compacteur de Cheyres a 14 ans, celui de Châbles 18 ans. Les deux compacteurs ont des usures assez importantes et les devis de réparation sont élevés. Celui de Cheyres nécessite des réparations qui s'élèvent à plus de CHF 40'000.00 et pour celui de Châbles, il faudrait compter plus de CHF 30'400.00 pour le remettre en état. Des réflexions ont été faites au sein du Conseil communal quant à réparer celui de Cheyres, c'est trop cher. Le changer par une location-vente n'était pas avantageux. L'option des containers enterrés a également été étudiée, mais écartée.

Le Conseil communal vous demande donc de bien vouloir accepter le crédit d'investissement pour la révision du compacteur de Châbles pour CHF 30'371.90 et l'achat d'un compacteur neuf pour Cheyres pour CHF 71'384.95, arrive à un total arrondi à CHF 102'000.00.

Le président remercie Mme Arnold et ouvre la discussion.

M. Yves Chanez demande pourquoi ne pas avoir regardé pour changer les deux compacteurs, un de 2002 et un de 2006 ... pourquoi ne pas partir avec du neuf directement ?

Mme Pascale Arnold répond que cela a été regardé par rapport à l'utilisation et celui de Châbles est moins utilisé. Elle a néanmoins demandé une variante pour deux achats de compacteurs neufs.

M. Yves Chanez estime que cela serait plus intelligent de partir avec deux neufs et demande le coût.

Mme Pascale Arnold informe que le devis se monte à CHF 140'010.00 y compris TVA.

M. Yves Chanez est pour changer les deux, car tôt ou tard, le deuxième réparé va casser.

Mme Magali Chanez informe que le bureau du CG lui avait demandé une offre comparative pour l'achat de deux neufs.

Mme Pascale Arnold a cherché et n'a malheureusement pas trouvé quelqu'un pour lui soumettre une deuxième offre. Pendant le confinement, elle s'est tournée vers une autre entreprise qui ne lui a pas rendu réponse. Il existe néanmoins une société en suisse allemande, mais elle n'a pas le système de compacteur ordures ménagères. Elle explique également que la société Kolly a le monopole du marché dans ce secteur est qu'elle fait de l'excellent travail.

M. Jean-Luc Maendly trouve aberrant de réparer un compacteur de 4 ans plus, existe-t-il des garanties sur ces réparations ?

Mme Pascale Arnold pense qu'il y aura des garanties sur les changements de pièces, mais pas comme sur une machine neuve.

M. Stéphane Rey demande si le compacteur de Cheyres est en fin de vie ? Combien de temps peut-il encore tenir ? Est-ce qu'il tient encore toute la saison d'été ? Et pourquoi ne pas effectuer un changement global en fin d'année ? Il rejoint ses collègues et trouve maladroit de changer le modèle le moins ancien et réparer le plus vieux. Il souhaite également casser ce monopole et demander des offres ailleurs.

Mme Pascale Arnold rétorque qu'elle ne peut pas casser le monopole, il n'y a personne d'autre. Elle informe également qu'en six mois, quelques dizaines de milliers de francs ont été investis dans les réparations de la benne et elle ne peut pas non plus dire combien de temps la benne va tenir, elle peut lâcher à tout moment.

M. Stéphane Rey demande le délai de livraison d'un compacteur ? Il précise également qu'il serait bien de tout changer à neuf.

Mme Pascale Arnold affiche à l'écran la variante pour l'achat de deux compacteurs neufs.

M. Stéphane Rey demande s'il est possible d'amender ce poste ?

Le président suspend la séance, pendant que le bureau se réunit pour en discuter.

Le président prend la parole et propose à l'assemblée que l'initiant M. Rey fasse une proposition à l'assemblée, ensuite nous passerons au vote de la proposition du Conseil communal, si elle est refusée, l'assemblée passera au vote de la proposition de M. Rey.

La proposition de **M. Stéphane Rey** est d'amender le crédit qui est demandé d'un montant du deuxième compacteur de CHF 70'000.00 et de faire passer CHF 140'000.00 d'investissement au lieu des CHF 100'000.00 prévus.

La parole n'étant plus demandée, le président passe la parole à la commission financière. Cette commission souhaite se réunir, **le président** suspend à nouveau la séance.

Le président redonne la parole à M. Daniel Chanez président de la commission financière.

M. Daniel Chanez informe que la commission financière se prononce sur ce que le Conseil communal a proposé avec la situation démontrée au départ. Après, cela risque de changer peut-être.

Mesdames, Messieurs,

Le 25 février 2020, la Commission financière s'est réunie pour étudier cette demande de crédit. Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal, nous a présenté la demande en question.

Suite à une révision des compacteurs en 2019, c'est sans surprise que divers problèmes ont été constatés sur les deux appareils. Le Conseil communal propose en conséquence de remplacer le compacteur de Cheyres et de réparer le compacteur de Châbles.

A mentionner encore qu'un montant de CHF 50'000 faisait partie du budget d'investissements 2020.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 102'000 (TTC), financé par les liquidités communales.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour le remplacement du compacteur à la déchetterie de Cheyres et la réparation du compacteur de Châbles, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 1 Avis contraire : 26 Abstention : 0

Le crédit pour le remplacement du compacteur à la déchetterie de Cheyres et la réparation du compacteur de Châbles est refusé par 26 voix.

Le président indique que l'assemblée va maintenant passer au vote de la proposition de M. Stéphane Rey, il précise qu'il ne s'agit pas d'un amendement, mais d'une contre-proposition de la proposition initiale du Conseil communal. Avant le vote, la parole est donnée à M. Daniel Chanez.

M. Daniel Chanez informe que lors de la délibération, la commission a estimé que dans le privé, dans une situation comme celle-là, la machine est changée, car il n'y a pas de garantie, il n'y a rien qui tient la route, pour un appareil qui a 18 ans, on repart sur du neuf, avec un crédit de CHF 140'000.00 en investissement et repartir avec du matériel qui tient la route.

Le président remercie M. Chanez et passe au vote.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la variante A pour l'achat de deux compacteurs neufs pour Cheyres et Châbles pour un montant s'élevant à CHF 140'010.00, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 2 Abstention : 0

La proposition de M. Rey, achat de deux compacteurs neufs est accepté par 25 voix.

5. Acquisition d'un véhicule d'édilité multiusages avec ses accessoires, avec crédit y relatif

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **M. Fabien Monney** pour la présentation de cet objet.

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vais vous présenter le dossier d'acquisition d'un nouveau véhicule multi usage, dont tous les éléments détaillés figurent dans le message que vous avez reçu. La réorganisation du service des parcs et chemins arrivent à bout touchant. Une des dernières phases a consisté à établir un diagnostic sur l'état des petits véhicules du service. Le résultat de ce diagnostic vous est présenté ce soir.

Sur le tableau, en jaune, vous voyez les 3 petits véhicules utilisés jusqu'à aujourd'hui pour l'entretien de notre commune.

En plus de l'année d'acquisition et du prix d'achat nous avons indiqués les frais engagés sur chaque véhicule. Nul doute que ces véhicules sont maintenant un gouffre financier pour la commune.

Leur état technique est également déplorable, raison pour laquelle nous nous sommes déjà séparé d'un véhicule (la balayeuse).

Nous allons poursuivre dans ce sens et nous séparer des autres véhicules usagés.

Partant de ces divers constats, l'acquisition d'un nouveau véhicule multi usages est une nécessité pour notre Commune.

Le nouveau véhicule multi usages doit satisfaire à plusieurs missions clés dans nos deux villages. Ce sont notamment : La tonte-> plus de 30'000 m2 de surfaces vertes ; La scarification --> plus de 20'000 m2 de surfaces engazonnées ; L'épandage d'engrais --> plus de 28'000 m2 de surface ; L'arrosage --> jusqu'à 3 fois par semaine durant la haute saison ; Le nettoyage des routes, parking et trottoirs et surtout le service hivernal.

Il pourra aussi être utilisé pour d'autres missions comme le transport de marchandises ou le broyage, par exemple. L'ajout d'autres agrégats est aussi possible, selon les besoins.

Pour permettre un comparatif, trois offres ont été demandées aux fournisseurs locaux. Après une analyse faite par les utilisateurs, le choix du véhicule s'est porté sur un véhicule multi usages de marque John Deere.

Ce véhicule a toutes les qualités techniques et répond à tous les critères qui lui permettront d'assurer les missions qui lui seront confiées. Il augmentera la qualité et l'efficacité du travail. Il est mieux adapté aux besoins de la nouvelle Commune. Ce véhicule neuf, remplacera 3 véhicules usagés ou hors service diminuant ainsi les coûts d'entretien, d'immatriculation et d'assurance.

Je vous épargne tous les détails techniques et toutes les options dont est équipé le véhicule. Vous trouvez tous ces détails dans le message que vous avez reçu. L'acquisition du véhicule est complétée par les agrégats indispensables suivants : Un crochet d'attelage arrière ; Une tondeuse ventrale avec une largeur de travail de 1,52 m ; Un bac de ramassage de 1'200 litres avec vidange hydraulique ; Un relevage frontal d'une capacité de 1'350 kg ; Une lame à neige Zaugg de 1,5 mètres de large ; Un pulvérisateur de 400 litres avec enrouleur de 50 mètres.

Après déduction du rabais fournisseur et de la reprise de l'ancien véhicule John Deere et d'une petite réserve, le coût total d'acquisition s'élève à CHF 85'000.-, TTC.

C'est le montant du crédit demandé ce soir.

Le projet sera financé par les liquidités communales.

Le coût d'amortissement comptable annuel du crédit demandé, calculé sur 10 ans au taux de 10% et applicable dès 2021, s'élèvera à CHF 8'500.-

Les frais fixes annuels, eux, s'élèveront à env. CHF 2'200.-

En conclusion, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir lui octroyer un crédit de CHF 85'000.- (TTC), pour l'acquisition d'un véhicule multi usages avec ses accessoires pour le service des parcs et chemins.

Le président remercie M. Monney et ouvre la discussion.

M. Bernard Pillonel estime que ce n'est pas clair sur la présentation, le nettoyage des routes, 8h par semaine multiplié par 52 semaines ; 416 heures, donc une utilisation assez importante, mais dans l'acquisition du véhicule, il est complété par des agrégats, mais il n'y a aucun système de nettoyage et de ramassage.

M. Fabien Monney rétorque que le système de tonte fait aussi office d'aspirateur à feuilles. Pour le reste, il faudrait acquérir un système de balayeuse, un agrégat qui coûte CHF 12'000.00 qui n'a pas été demandé ici pour la bonne raison que la commune travaille à satisfaction avec un agriculteur qui a ce type de machine.

M. Yves Chanez demande la date de livraison.

M. Fabien Monney rétorque, que sauf erreur, le délai de livraison est de 4 mois.

M. Yves Chanez informe que des bruits courent dans le village comme quoi ce modèle n'est plus livrable.

M. Fabien Monney précise que tant que le véhicule n'est pas commandé, nous ne pouvons pas le savoir. De plus, si le crédit de CHF 85'000.00 est accepté et que le fournisseur ne peut pas nous livrer le véhicule, nous irons le chercher ailleurs.

Le président donne la parole à **M. Daniel Chanez**, président de la commission financière.

La Commission financière s'est réunie le 25 février 2020 afin d'examiner cette demande de crédit, en présence de Monsieur Bernard Pochon, Conseiller communal.

Dans l'optique du remplacement de plusieurs véhicules en mauvais état, voire hors service, l'acquisition d'un nouveau véhicule multi usages a été considérée. Trois offres ont été demandées. Le choix s'est porté sur un véhicule de marque John Deere, auprès de l'entreprise Umatec à Estavayer-le-Lac.

Lors de l'appréciation de cette demande, il nous semblait important de relever que cet investissement doit effectivement répondre à ce qui est présenté dans le dossier et qu'aucun autre investissement similaire ne survienne à court ou moyen terme.

La Commission financière s'est finalement prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 85'000 (TTC), financé par les liquidités communales.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le crédit pour l'acquisition d'un véhicule d'édilité multi usages avec ses accessoires, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le crédit pour le crédit pour l'acquisition d'un véhicule d'édilité multi usages avec ses accessoires est accepté par 27 voix.

6. Approbation du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ?

Le président passe la parole à **Mme Krisztina Prébandier** pour la présentation de cet objet.

Je vous fais court le titre, je viens plaider pour le règlement communal des énergies renouvelables. La commission de l'AT et de l'Energie a dû se pencher sur cette question, puisque la révision du PAL contient obligatoirement un Plan communal des énergies. Dans ce document, au point 6.1.4, il est prévu je cite : « Une mise en place de soutien financier pour les actions menées par les privés en faveur de l'énergie et du développement durable (solaire thermique ou photovoltaïque, énergie renouvelable, économie d'énergie, vélos électriques, etc) pour une somme annuelle de CHF 30'000, ce qui a été budgété pour 2020.

Sur cette base, nous nous sommes dit qu'encourager ce que l'état encourage déjà n'a pas beaucoup de sens et beaucoup de propriétaires ont déjà fait le pas. Il est venu la proposition de faire un geste pour tous les ménages qui avec leurs investissements réalisent une économie en énergie.

En faisant la liste des possibilités, il nous est aussi venu l'idée que les projets communs pourraient aussi voir le jour en cumulant la somme de plusieurs ménages (route privée, éclairage solaire, pourquoi pas ?).

Je pense que vous avez lu le résultat de nos réflexions, voici l'essentiel : CHF 500.- par ménage une fois tous les 5 ans ; nous avons laissé l'ouverture de proposer autre chose que la liste, les

technologies changent vite ; ce montant reste dans le budget tant que la commune a une bonne santé financière.

Ce règlement a été révisé par le canton avant d'avoir la forme présentée. Le Conseil communal vous demande d'accepter ce règlement.

Le président remercie Mme Prébandier et ouvre la discussion.

Mme Janine Grandgirard demande comment va être propagé l'information ; par tout-ménage, site internet, Cheyres-Châbles Info ?

Mme Krisztina Prébandier répond que la question ne s'était pas encore posée tant que ce règlement n'avait pas été accepté. Mais l'information sera certainement sur le Cheyres-Châbles info, le site internet, qui est de plus en plus consulté.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote à main levée.

« Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments, lèvent la main ».

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 3 Abstention : 0

Le règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments est accepté par 24 voix.

7. Election du (de la) président(e) du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de Mme Magali Chanez, membre du groupe engagement et actuel vice-présidente du CG. Il passe la parole à Mme Janine Grandgirard, représentante du groupe entente communale pour la présentation de la candidate.

Mme Janine Grandgirard

Le groupe Entente communale a le plaisir de proposer la candidature de Mme Magali Chanez à la présidence du Conseil général.

Je vais résumer en quelques lignes son parcours professionnel. Après son école obligatoire, Magali entame une maturité au Collège de Ste-Croix de Fribourg, ensuite elle entre à l'Université de Neuchâtel et obtient en 2003 son diplôme de logopédiste. Elle travaille durant 5 ans à Villars-sur-Glâne dans l'institut St-Joseph qui est une école spécialisée. A la naissance de ses trois enfants, Aurélien, Alicia et Valentin, Magali s'installe en indépendante et elle exerce à ce jour dans son cabinet à Estavayer.

Je vais vous parler un peu de sa vie privée. Magali Ayer de son nom de jeune fille, est née à Aumont le 26 janvier 1980, fille de paysan, elle a deux frères. Je sais qu'elle était très engagée dans les sociétés locales et qu'elle chante encore au chœur mixte du village. Elle reste attachée à Aumont et pour rien au monde elle ne raterait la Bénichon. Vous connaissez sans doute la devise du village qui dit « tout ceux qui ne sont pas d'Aumont, en bas le pont » faisant allusion au pont de danse construit chaque année à cette occasion.

Son cœur a battu la chamade et croisé celui de son futur époux Bertrand au Chœur de mon Cœur, célèbre chorale de la Broye.

Magalie est une personne dynamique et investie auprès des sociétés et associations de notre commune de Cheyres-Châbles. Elle a présidé la commission des naturalisations et depuis un peu plus d'une année, elle est entrée au bureau du Conseil général où elle a pris la vice-présidence.

Le groupe Entente communale est très content de sa candidature, d'autant plus qu'elle sera la première femme de cette législature à prendre la présidence.

Nous lui accordons toute notre confiance et sommes sûrs qu'elle saura relever ce défi en toute honnêteté.

Magali, nous te remercions déjà, ainsi que ta famille, pour cet engagement en année un peu spéciale.

Le président demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas, le président remercie Mme Grandgirard et proclame l'élection tacite de Mme Magali Chanez en tant que présidente du Conseil général de Cheyres-Châbles conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Tonnerre d'applaudissement de toute l'assemblée.

8. Election du (de la) vice-président(e) du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de M. Raphaël Balestra, membre du groupe Châbles.

Le président demande s'il y a d'autres candidatures ?

Ceci n'étant pas le cas, le président procède à l'élection de M. Raphaël Balestra en tant que vice-présidente du Conseil général de Cheyres-Châbles. Il le félicite et propose également à l'assemblée de l'applaudir.

9. Election d'un membre du bureau du Conseil général

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ?

Le président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de Mme Christina Darcey, membre du groupe Châbles.

Le président demande s'il y a d'autres candidatures. Ceci n'étant pas le cas, le président procède à l'élection tacite de Mme Christina Darcey en tant que membre du bureau du Conseil général de Cheyres-Châbles conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Il la félicite et propose à l'assemblée de l'applaudir.

M. Raphaël Balestra intervient et précise que Mme Darcey était membre suppléante au bureau du Conseil général, il faut donc élire un nouveau membre suppléant.

Le président annonce que le bureau fait état d'une seule candidature, celle de Mme Laure Marti, il procède à l'élection tacite de Mme Laure Marti en tant que membre suppléante du bureau du Conseil général de Cheyres-Châbles conformément à l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Il la félicite et propose également à l'assemblée de l'applaudir.

10. Informations du Conseil communal

La parole ne sera pas donnée aux Conseillères et Conseillers généraux durant ce point, s'ils le désirent, ils pourront revenir sur ces informations lors des « Divers ».

10.1 Etat des lieux sur le réseau d'eau potable (chlorothalonil et PIEP)

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole à **M. Christian Cornioley** pour la présentation de cet objet.

Je commence par un état des lieux du PIEP. Le PIEP définit notamment les ouvrages à réaliser et les priorités de mise en œuvre.

- *Un plan général des infrastructures existantes*
- *La valeur de remplacement de ces infrastructures et leur durée de vie estimée*
- *Une planification des besoins futurs en eau et en infrastructures d'eau potable*
- *Les ressources locales en eau potable susceptibles d'être mise en valeur*
- *Les mesures nécessaires en temps de crise*

L'investissement pour le PIEP pour ces prochaines années représente un montant de plus de 3,5 millions de francs. Pour rappel, nous faisons partie des 160 communes du canton de Fribourg qui distribue l'eau, nous vendons notre eau. D'où l'importance de pouvoir respecter cette législation.

Les prochaines étapes:

- *Préparation du PIEP définitif avec le bureau Ribli SA*
- *Mise en consultation publique avec publication d'un avis dans la feuille officielle*
- *Adoption du PIEP par l'exécutif de la commune*
- *Soumission au Canton pour approbation*

S'en découlera le règlement relatif à la distribution d'eau potable.

Comme promis au mois de décembre, un point de situation sur le Chlorothalonil. Une séance au SAAV a eu lieu au mois de janvier avec le chimiste cantonal. La première mesure a été d'interdire ce produit, ce qui est très bien, car c'est un fongicide. Vous constaterez sur la carte affichée à l'écran que depuis Genève jusqu'au lac de Constance, les régions sont concernées par ce produit. Ce qui est à retenir également c'est la nouvelle norme, soit 0.1 mg/litre. Les noms barbares des 5 métabolites du Chlorothalonil sont également affichés à l'écran (R471811 (M4), R417888, R61196, etc), ces noms ne vous disent pas grand chose et je vous invite à vous rendre sur le site du SAAV, mais ce sont ces éléments que l'on mesure dans nos sources. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous sommes sur une problématique nationale et le district de la Broye est relativement bien touché.

Le canton de Fribourg a lancé une campagne d'analyse 2020. Par rapport à la procédure, nous en sommes au point 5 mise en œuvre des mesures (distributeur), donc sont faits : contact avec les distributeurs pour lancer les prélèvements (SAAV), définition des points de prélèvement (distributeur), validation des points de prélèvement (SAAV), prélèvements et acheminement des

échantillons (distributeur), analyses des résultats et mesure (SAAV). La dead line est fixée au 17 juillet 2020 pour communiquer les mesures à prendre.

Les résultats des analyses effectuées le 21 avril dernier sont les suivants :

Puit/sources	Echantillon présentant une teneur dépassant la valeur maximale 100 ng/L (norme)	Statut
Le Moulin	Echantillon contesté – fortement (32x)	Hors service -15.05.20
Le Chalet	Echantillon contesté	En service
<u>Vaularbel</u>	Echantillon contesté	En service
Le <u>Pissiau</u>	Echantillon contesté	Hors service – 03.12.19
La Chavanne	Echantillon contesté	Hors service - 03.12.19
Les Vaux	Echantillon contesté	Hors service – 19.05.20

Ces analyses montrent une concentration de métabolites du fongicide chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise. Des mesures correctives afin que l'eau potable distribuée s'approche le plus possible des exigences en vigueur ont été prises.

Très important pour les consommateurs, ils peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil.

Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées.

La mesure la plus importante a déjà été prise, avec l'interdiction de l'utilisation du chlorothalonil à partir de janvier 2020.

Les autres paramètres analysés sont conformes à la législation en vigueur concernant l'eau de boisson et démontrent la très bonne qualité de l'eau potable.

La communication est exigée et bien entendu nécessaire. Je remercie Pierre-Yves, car au niveau du district de la Broye, il y a eu un gros travail au niveau de la Préfecture et puis de l'autre côté avec l'ARRIBRU. Les communications qui vont parvenir à nos citoyens et citoyennes cette semaine pour rassurer, expliquer la situation pour garantir ce devoir de transparence par rapport à cette situation.

Je pense qu'il faut qu'on soit déterminé, nous tous à trouver des solutions, on doit se donner les moyens, ce n'est pas quelque chose qu'on doit prendre à la légère, nous nous devons d'être proactifs par rapport à cela. Et de l'autre côté, c'est aussi de rassurer nos citoyens et citoyennes, car nous ne savons pas, cela fait peut-être 30 ans que nous la buvons, 30 ans que les métabolites sont présents même dans le lac, donc nous sommes vraiment dans une problématique nationale.

Le président remercie M. Cornioley et passe au point suivant.

10.2 Informations diverses

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Le président passe la parole aux Conseillers communaux.

M. Pierre-Yves Dietlin

Permettez-moi tout d'abord de féliciter, au nom du Conseil communal, les deux vedettes de cette journée historique.

Chère Magali, nous avons enfin notre première présidente du Conseil général de la nouvelle commune ! Près de 3 ans et demi que nous attendons cela, tu mets fin à une anomalie qui reflétait bien mal l'engagement des femmes dans notre commune. Cela me plaît particulièrement, parce que je suis de ceux qui pensent que le mélange des genres rend notre façon de mener la politique bien plus intelligente et mesurée. Nous le vivons chaque semaine au Conseil communal, et les regards croisés sur tous les sujets sont très enrichissants. J'espère que tu retireras grand plaisir de ta nouvelle charge ! Nous nous réjouissons beaucoup de travailler avec toi dans l'année à venir.

Cher Sébastien, tu termines un mandat riche en activité, qui t'a visiblement transformé et donné le goût... et le virus de l'engagement politique. Cela prouve le plaisir que tu as eu à mener ton action, même si les derniers mois auront un goût plutôt spécial.

Mille mercis à vous deux, ainsi qu'à Raphaël, Christina et Laure pour votre engagement!

Evidemment, il est impossible de ne pas aborder, même brièvement, lors de cette première séance après six mois, le sujet de la crise sanitaire que nous avons vécue. Je ne vais évidemment pas revenir sur le scénario, puisque vous avez reçu chaque fin de semaine un résumé de l'ensemble des décisions du Conseil communal.

J'en retire plusieurs constatations, quelques-unes négatives bien-sûr, mais la plupart positives.

Côté négatif, visiblement les autorités fédérales et cantonales étaient en fait assez mal préparées, et les autorités communales carrément pas du tout. Ce qui me fait dire que nous avons très probablement mal géré certains aspects pratiques ou certaines communications. Partant de rien, nous avons cependant essayé de minimiser le plus possible les impacts sur la population, qui a, semble-t-il, fait preuve d'indulgence et de compréhension.

La méconnaissance des nouvelles règles demandées ainsi que la peur ont engendré une recrudescence des dénonciations, souvent inutiles et fausses, mais toujours énergivores et chronophages.

Le pire de tout a été la quasi absence de soutiens familiaux et amicaux lors des décès, liés au covid ou non. Je pense avec émotion à toutes les familles touchées, et à leurs amis, qui n'ont pas pu faire leur deuil sereinement. Pour eux, je vous demande de vous lever et d'observer quelques instants de silence et de recueillement.

Peut-on parler de points positifs avec une telle crise ?

Je crois que oui, et leur prise de conscience n'aurait certainement pas été aussi forte sans celle-ci.

L'ensemble de notre personnel communal s'est montré particulièrement digne de l'intérêt public qu'ils défendent pourtant tout le temps, sans que la plupart ne s'en rende vraiment compte. Nous avons une équipe d'enfer ! Une grande énergie s'est déployée, sans aucune hésitation devant leurs responsabilités. Ils ont soutenu sans faille la population et le Conseil communal, qui leur est particulièrement reconnaissant et qui les remercie chaleureusement.

Les mêmes remerciements vont au personnel de la crèche, dont nous allons devoir différer de quelques mois la reprise en mains communales. Là aussi, leur soutien, leur flexibilité et leur engagement ont été très appréciés des autorités, et surtout des familles.

Nous avons pu faire preuve de beaucoup de pragmatisme pour la garde des enfants, en alternant celle-ci entre l'école et l'AES.

Notre préfet a très rapidement réagi en organisant un organe de conduite de la Broye dès les premiers jours, ce qui a permis un échange bienvenu entre les communes devant le flot d'informations, d'ordres et de contre-ordres venant du canton, et ce qui a surtout permis des prises de décisions très similaires dans toutes les communes. Ces dernières ont ainsi pu mesurer la force que peut avoir un groupe uni et la crédibilité qui s'en dégage auprès de la population. Il s'agira de

ne surtout pas l'oublier lors du traitement de la problématique du chlorothalonil et de l'établissement du plan directeur régional, deux gros sujets qui nous préoccupent ces prochains mois.

Pour terminer ces aspects positifs, il faut souligner le calme et la sagesse de la population, qui a su intégrer tous les changements souvent très rapides.

Et il faut remercier du fond du cœur les plus de 50 bénévoles qui se sont annoncés pour aider nos aînés et les personnes seules. Sans compter tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre, en aidant leurs voisins ou leurs familles. Une vingtaine de personnes ont sollicité de l'aide de la commune, et l'opération est toujours en cours.

Quelles sont les conséquences pour notre commune? Financièrement, nous avons déjà esquissé les impacts prévisibles sur différents postes du budget, qui vous seront présentés lors de la prochaine séance. Notre commune est heureusement très saine et je ne crois pas que nous devons revoir notre fonctionnement ni réduire nos investissements.

Par contre, je crains qu'une partie de notre population soit fragilisée plus durablement tant financièrement que psychologiquement. Une écoute bienveillante et des réponses appropriées seront nécessaires.

La vie sociale a été arrêtée, de nombreuses fêtes ont été annulées. Là aussi, nous devons veiller à ce que les élans d'avant la crise retrouvent leur fraîcheur. Et le Conseil communal souhaite vivement que les fêtes et manifestations de deuxième partie d'année soient organisées, même sous d'autres formes. Il apportera son soutien à qui le désire.

Même si, d'après les chiffres à notre disposition, aucune société locale ne joue sa survie en ce moment, les dégâts seront peut-être plus importants que prévus. Cas échéant, le Conseil communal organisera un débat avec vous lorsque les comptes 2020 des sociétés seront connus.

Je termine cette intervention avec vous, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, qui retrouvez enfin l'occasion de siéger. La Suisse toute entière a vécu deux mois sans législatifs, ça n'a que trop duré ! Je vous rassure cependant : à part les mesures découlant des ordres des instances fédérales et cantonales, pas une seule fois le Conseil communal n'est sorti des compétences que lui donnent les divers règlements communaux. Vos propres compétences n'ont jamais été piétinées. Maintenant, plusieurs objets de grande importance nous attendent pour la fin de l'année, notamment le dossier de la ferme communale que nous voulons faire avancer rapidement, et nous comptons sur vous pour oublier cette sinistre crise le plus vite possible !

Mme Krisztina Prébandier

L'atelier participatif a connu un vrai succès étant donné que 509 participants ont répondu à notre sondage. Environ 80 personnes ont participé à l'atelier du 3 mars. L'étape suivante est l'analyse du travail et présentation du Conseil communal puis un nouvel atelier avec le Conseil général le 25 juin prochain.

Des nouvelles du PAL, le canton a mené un préavis par rapport au PAL et ainsi nous avons eu petite correction du PAL et la sentence est tombée, nous sommes obligés de tenir compte du nouveau plan directeur communal depuis le 2 octobre 2018. D'un côté c'est un soulagement, mais parfois il y a des conditions qui ne sont pas faciles à respecter. Le délai du droit d'être entendu a été prolongé suite à la crise sanitaire et est fixé au 15 juin 2020. Nous devons présenter les points que la DAEC n'a pas voulu approuver et que la commune aimerait défendre par rapport à ce plan directeur communal. Il y a des erreurs simples à corriger, de nouvelles exigences (changements de données, études supplémentaires) et des éléments à défendre / justifier.

Concernant la densification, selon le nouveau plan directeur cantonal, aucune augmentation des indices n'est possible dans les secteurs ne disposant pas d'au minimum une desserte C en transports publics.

Dans ce cadre-là, la commune décide de défendre les augmentations de l'IBUS :

- *dans la zone résidentielle à faible densité (ZRFD) et la zone centre village (ZCV) de Châbles*
- *les parcelles en ZCV de Cheyres*

Il y avait un changement d'affectation de zone d'activités en zone centre village (ZCV) du Ferrajo qui était prévu. Le maintien en zone d'intérêt général de la parcelle no 5142, situé à côté de la grande salle à Cheyres, pour les projets de développement découlant de la fusion.

Mme Dominique Rosset Blanc.

Néant.

Mme Pascale Arnold

Néant.

M. Fabien Monney

Le projet de réaménagement du ruisseau de la Croix est terminé.

Les prochaines étapes consisteront à terminer l'abornement et l'établissement du décompte final avec les partenaires que sont le Canton et la Grande Caricaie. L'aménagement de la place de détente est quasi terminé. Une grosse étape vient d'être franchie avec la construction du couvert, la pose du mobilier et de la clôture de sécurité. Il reste encore à installer les poubelles, le casier à bois ainsi que le dispositif pour les grillades qui a été commandé. Il est construit sur mesure. Suivra le décompte final. Dans tous les cas, la place est déjà utilisable ! Profitez-en !

Les forêts de Cheyres-Châbles (périmètre du coteau de Cheyres) sont caractérisées par un très fort morcellement qui, associé avec des conditions difficiles d'exploitation, entravent considérablement leur gestion, tant publique que privée. Le Service des forêts et de la nature a mandaté et financé une étude de faisabilité qui vise plusieurs objectifs :

- *L'évaluation actuelle de l'état des structures des forêts dans le périmètre défini*
- *L'identification des problématiques (tant naturelles, de propriété que de desserte)*
- *L'établissement de solutions possibles*

Un exemple : on voit clairement sur cette carte une des problématiques identifiées, c'est la multitude des propriétaires, qu'il y a dans le périmètre de l'étude (119 propriétaires différents, dont la commune).

L'objectif est de présenter le résultat de cette étude aux divers propriétaires forestiers concernés d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine. Nous examinerons ensuite s'il y a des solutions qui permettraient d'améliorer les structures de propriété pour mener à bien une gestion des forêts durable et rationnelle.

Le 1^{er} octobre 2020, M Charles Delley, fidèle et apprécié collaborateur au service des parcs et chemins profitera d'une retraite bien méritée ! Engagé le 1^{er} janvier 1990, cela fera 30 années que M. Charles Delley travaille au sein de notre commune pour le bien de la collectivité. Nous aurons l'occasion de le remercier personnellement pour tout le travail accompli au sein de notre commune.

En janvier 2020, nous avons mis au concours une place d'employé de voirie pour le remplacement de M Charles Delley.

Une mise au concours a été publiée dans les médias locaux, sur internet et mise au pilier public.

Il y a eu 131 dossiers déposés, dont 6 candidatures féminines et dont 10 postulants de notre commune (2 Châbles – 8 Cheyres).

Un 1^{er} tri effectué sur la base de 6 critères clés a permis d'isoler 50 dossiers intéressants (nationalité/permis séjour, permis auto, lettre motivation, CFC, expérience, âge).

Un 2^{ème} tri a ramené ce nombre à 15 candidats dont les 5 meilleurs candidats ont été auditionnés. A l'issue des auditions, 2 candidats ont été invités à exécuter un stage d'un ½ jour au service des parcs et chemins. M. Théo Dessarzin de Lully a finalement été retenu. Son entrée en fonction est fixée au 1^{er} juillet 2020. Il travaillera en binôme avec M. Delley afin qu'il soit autonome d'ici au départ du titulaire. Voici quelques informations sur M. Théo Dessarzin que je vous laisse découvrir ; 20 ans, Célibataire, Nationalité suisse, Habitant à Lully (FR), CFC d'agent d'exploitation, titulaire d'une permis de catégorie B avec remorque, actuellement occupé comme ouvrier maçon, 3 ans d'expérience dans un service de voirie, a effectué divers cours complémentaires liés à l'activité d'un service de voirie. Nous aurons l'occasion de vous présenter M. Dessarzin lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. Bernard Pochon

Le projet de rénovation de la place de jeux à Châbles vous sera présenté lors de la session de juin. Une première étape de réfection de la place de jeux de Cheyres est en cours. Un projet plus complet sera préparé pour l'année prochaine.

Les escaliers du chemin des Coûtes ont été remplacés. Un inventaire de l'état des chemins est prévu cette année afin de planifier les travaux d'entretien du vaste réseau de chemins de la commune.

En raison de l'épidémie du coronavirus, les festivités du 20^e anniversaire du mois de juin à St-Martial sont reportées à l'année prochaine. Nous ne manquerons pas de fêter nos 21 ans d'amitié avec nos amis de St-Martial l'année prochaine.

Suite aux récentes élections municipales françaises, nous adressons toutes nos félicitations à Mme Françoise Jutteau, réélue Maire, à M. Jacques Thédenat élu 1^{er} adjoint, à M. Alain Itier, élu second adjoint et à tout le Conseil municipal.

Le groupe de travail des petits ports s'est réuni pour la première fois le 29 janvier. Le temps de se constituer et de prendre connaissance des documents de l'historique puis les séances ont été ajournées pour cause de corona virus. Le groupe reprend son travail ce mercredi pour une vision locale des petits ports, puis une visite des ports de Chevroux et Gletterens en juin. Le groupe de travail se compose de M. Louis Bersier, Conseiller général et vice-président, M. Beat Bigler, locataire au Safari, M. Romain Cuany, responsable technique et secrétaire, Mme Angélique Gander, Conseillère générale, M. Simon Maendly, locataire aux Pointus, M. Thierry Méan, Conseiller général, M. Fabien Monney, Conseiller communal et moi-même qui assure la présidence.

Je tiens à m'excuser pour le courrier envoyé aux locataires des petits ports demandant leur intérêt à participer au groupe de travail. En effet, il n'apparaissait nullement dans le courrier qu'il s'agissait d'une circulaire envoyée à tous les locataires. Ainsi, plusieurs personnes qui pensaient avoir reçu une demande personnelle ont été surprises, voire déçue de ne pas avoir été choisie.

Suite à la crise du covid 19, le canton laisse le choix aux communes pour une mise en place du nouveau plan comptable MCH2 au premier janvier 2021 ou 2022. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour des prochaines réunions de la ComFin.

Vous aurez également plus d'informations sur les impacts financiers de cette crise lors de la cession des comptes en juin.

Comme toutes les destinations touristiques, notre zone touristique a été prise d'assaut jeudi de l'Ascension. La conjonction d'un jour férié, du déconfinement, de la fermeture des frontières et du beau temps a créé une affluence sans précédent. Il faut s'attendre à ce que cette situation se renouvelle et je présenterai au Conseil un plan pour la période estivale concernant la sécurité, le service de parcage, la signalisation, le marquage de la plage, etc.

M. Christian Cornioley

Trois images à partager avec vous, le premier le mille-feuille ; on a gardé le cap et bien avancé et je salue tout le travail de M. Romain Cuany. Les gargouilles et nids de poule ne devraient plus exister dans nos deux villages. Et à souligner deux aménagements spécifiques ; parking deux-roues sur le parking du port et le lancement d'investissement que vous avez validé concernant la rue du Four et le chemin du Communeau à Châbles.

Deuxième image, l'expertise. Je viens de recevoir le rapport d'expertise de la zone 30 km/h de Cheyres. On va pouvoir l'envoyer au service des ponts et chaussées. Il y a également une grosse expertise à faire au niveau de la ferme communale. Je me réjouis de pouvoir vous présenter les résultats.

La dernière image, c'est la signalisation. Une information sur la rue du Four à Châbles, on va marquer deux choses, une priorisation sens descente et renforcer la signalisation. La deuxième chose, c'est qu'il n'y aura plus de signalisation mais un marquage au sol sur la rue du Four et le chemin perpendiculaire.

Le président remercie les Conseillers communaux et passe au point suivant.

11. Informations du Conseil général

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

Il n'y a pas d'information du bureau du Conseil général. Le président donne maintenant la parole à chaque président des commissions.

M. Daniel Chanez – commission financière

Le président de la commission de bâtisse de la ferme communale nous a donné des informations comme quoi les 3,8 millions mis au budget risquent d'être dépassés et d'arriver autour des 4,5 millions. C'est à titre d'information, se sera développé plus tard.

M. Jean-Christophe Sauterel – commission de naturalisations

La commission de naturalisations s'est réunie une fois depuis notre dernière séance, le 18 décembre 2019 pour rencontrer M. Christophe Chabaury qui habite notre commune depuis 6 ans et qui a déposé une demande de naturalisation pour laquelle au terme de son audition, la commission de naturalisations a donné un préavis favorable au Conseil communal à l'unanimité.

Mme Krisztina Prébandier – commission d'aménagement du territoire et de l'énergie

Néant.

M. Stéphane Rey – commission de bâtisse de la ferme communale

Pas d'information pour ce soir. Sera donné à la prochaine assemblée du Conseil général.

Le président remercie les président(e)s des commissions et passe au point suivant.

12 Divers

« Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? »

M. Ludovic Sauteur informe qu'un panneau de signalisation près du carrefour de l'auberge de la Grappe comporte une faute d'orthographe au mot « randonnée bicyclette », il manque un « n ».

M. Christian Cornioley en prend note.

M. Bernard Pillonel a une remarque concernant la déchetterie. Il trouve dommage que la communication n'a pas été faite correctement concernant la fermeture des bennes qui a été très précipitée ce qui a amené certaines personnes à rentrer chez elles sans avoir pu vider leurs déchets. D'autre part, toujours concernant la déchetterie, il y avait une colonne de voitures, vendredi passé, qui se situait entre le rond-point et le Moulin, ce qui bloquait la route cantonale du fait que les gens attendent l'ouverture de la déchetterie et que l'accès est limité à 8 voitures dans l'enceinte de la déchetterie. Cela pose de sacrés problèmes et c'est dangereux. Il pense que quelque chose soit mis en place, une personne qui s'occupe de la circulation des voitures ou alors une signalisation.

Mme Janine Grandgirard a été interpellée par un citoyen concernant le nombre de Conseillers communaux pour la prochaine législature. En effet, d'après le nombre d'habitant de notre commune, le Conseil communal devrait, selon la loi, passer à neuf Conseillers communaux, à moins que l'on fasse une demande six mois avant le renouvellement de l'entier des autorités communales. Cette décision doit être avalisée par le Conseil général, soumise au préfet et au service des communes. Est-ce que le Conseil communal a déjà pris une décision à ce sujet ?

M. Pierre-Yves Dietlin répond par la positive et ce point sera présenté à la séance du 29 juin prochain.

Mme Magali Chanez

Cher Sébastien, cher président, les membres du bureau souhaitent te remercier pour ton investissement pendant cette année de présidence. Tu as été présent, à l'écoute et au service de la population. Tu as donné de ton temps alors que nous savons que tes journées sont déjà fort bien remplies. Bravo à toi pour ton engagement et pour ce défi que tu as su relever. Nous te souhaitons tout le meilleur dans la poursuite de tes activités politiques et professionnelles et encore un immense MERCI pour ton dévouement pour notre commune et ses habitants.

Etant donné que j'ai la parole, j'en profite pour vous remercier pour cette élection. Quel mérite avec toute cette concurrence ! Ce poste n'est apparemment pas très prisé... Je ne sais pas si cela est de bon augure... Mais bon... Lors de cette législature, nous avons déjà fait face à :

- *une manifestation pendant un Conseil général (ça, c'est fait)*
- *un référendum (c'est réglé)*
- *une initiative communale (c'est ok)*
- *une pandémie (en cours)*

Du coup, je mise sur le fait qu'il ne va me rester que les affaires faciles et réjouissantes à mener.

Trêve de plaisanteries, je vous assure que je ferai de mon mieux pour accomplir ce mandat au plus près de ma conscience. Cependant, je peux d'ores et déjà vous avertir que je ferai des erreurs. Maintenant que vous m'avez élue, je peux vous le dire... Mais, je peux vous rassurer en vous disant

qu'il y a une équipe de choc au bureau! Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter une bonne dose de courage pour me supporter pendant cette année.

Je terminerai de manière très sérieuse en remerciant le Conseil communal et le personnel communal pour le travail accompli pour lutter contre le virus qui chamboule nos vies actuellement. Le Conseil communal a informé le bureau du Conseil général chaque semaine quant à l'évolution de la situation et aux mesures mises en place pour protéger la population et le personnel et pour respecter les directives de l'OFSP.

Continuons l'effort collectif pour vaincre ce virus et surtout prenez soin de vous et de vos proches.

Nous pouvons applaudir notre président qui a dû prolonger son mandat de bien quelques semaines à cause de cette situation particulière.

Le président **M. Sébastien Bise** prend la parole.

Je remercie Mme Chanez pour son intervention qui me touche profondément. Je suis ému. J'ai tenté de faire de mon mieux, vous avez su me supporter et je tiens à vous en remercier. Ça été une belle aventure et j'aimerais bien maintenir un avenir privé, professionnel et politique. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les membres du Conseil communal et du Conseil général, de la presse et donne rendez-vous le lundi 29 juin prochain à 20 heures à la grande salle de Cheyres. Il souhaite un très bel été à toutes et à tous et de découvrir les merveilleuses régions de notre pays. Il rappelle que ce soir, il n'y aura pas de verre de l'amitié. Il clôt la séance à 22h15 et remet la cloche à Mme Magali Chanez.

Pour le bureau du Conseil général

Le président
Sébastien Bise

La secrétaire
Laetitia Wenger

Cheyres, le 26 mai 2020

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 29 juin 2020 à 20 heures à Cheyres.